



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 09 octobre 2024

PV n°6 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Mme Christelle Schroder – MM José De Jesus, Louis Finance, José Roméro.

D3 Eco Logis Menuiserie Poule B

Forfait Général

Match n°28733857 CLAIRAC – STE LIVRADE du 06.10.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CLAIRAC (3^{ème} forfait) et déclare cette équipe forfait général. Elle sera rétrogradée dans la dernière division District (D4), article 9 alinéa 11 des règlements sportifs du District, forfait général les 3 premières journées de la compétition.

Les équipes ayant déjà rencontré ce club, auront leurs points retirés du classement.

Le Président
J.ROMERO